

**Branche des ROBIN
Coseigneurs de BARBENTANE**

Génération V, VI, et VII

- Génération V -

Richard I^{er}
coseigneur de Barbentane
marié en 1599 avec Métheline de TORNATORIS

- Génération VI -

François
coseigneur de Barbentane
un homme ombrageux !

premier mariage avec J. de BARREME
second mariage avec J. de MANISSY

- Génération VII -

Paul-Antoine III
compagnon d'armes de BUSSY-RABUTIN
pour le meilleur et le pire ! Dit « le Brave »

Marié en 1660 avec Marie de PUGET

Richard I^{er} (né vers 1573 - teste en 1652)
coseigneur de Barbentane
Marié en 1599 Métheline de TORNATORIS

Ni la date, ni le lieu de naissance de Richard ne nous sont connus ; la date du premier mariage de son père avec Cécile de PARISIIS en octobre 1568, la naissance d'Alexandre, le fils aîné en 1570 et le décès de sa mère en 1586 nous donnent des limites malheureusement très larges : nous retiendrons une date probable vers 1573. Quant au lieu de naissance il s'agit probablement d'Avignon. Alexandre, l'aîné, sera l'héritier pour moitié de la seigneurie de Graveson, Richard, son cadet, ayant la coseigneurie de Barbentane et l'essentiel des biens d'Avignon⁽¹⁾. D'ailleurs, c'est à Avignon qu'il donne en 1592 un droit de passage d'eau aux CAMBIS.

Le 25 octobre 1593, le jeune Richard de ROBIN, en même temps que Francois de CABASSOLE de REAL⁽²⁾, tous deux étant coseigneurs de Barbentane font hommage à l'archevêque d'Avignon, en se mettant à genoux, ayant leurs mains dans les siennes et terminant par le baiser de paix à la manière accoutumée.

Mariage de Richard I^{er}

Peu avant ces règlements Richard avait convolé en justes noces.

Le 11 juillet 1599, il épouse⁽³⁾ :

Métheline de TORNATORIS
de feu Bertrand, écuyer de Tarascon et coseigneur de CANILLAC-FONTIENNE,
et de Isabelle de RAOUSSET
assistée de René de TORNATORIS⁽⁴⁾, coseigneur de CANILLAC,
frère de feu Bertrand

dont les armes sont : « *d'or à une fasce d'azur chargés de trois tours rangées
d'argent maçonnées et ajourées de sable* »

Les seigneurs de CANILLAC, non loin de Graveson, Louis d'AYMINI, aussi seigneur de Mas-Blanc et René de TORNATORIS vendirent leur seigneurie en 1626

(1) Testament de Paul-Antoine, 11 août 1586 MS Ceccano n°3353

(2) Archives départementales de Vaucluse G 253. Un Jean de CABASSOLE, coseigneur de Barbentane, mort en 1568 eut pour fils ce François et pour fille une Madeleine. Cette dernière avait épousé en 1558 Gaspard de PUGET, seigneur de Thoramène. François n'ayant pas eu de postérité il prit pour héritier Jean-Baptiste de PUGET, petit fils de Gaspard, qui devint ainsi le premier PUGET coseigneur de Barbentane.

(3) Contrat reçu par Notaire Renaud DRAC de Tarascon, présents René de BARREME, Jean de GAI, Dr en droit, J.B. ALPHONSE d'Avignon, et Pierre PICARD bourgeois de Tarascon

(4) On apprend aussi que René de T. était créancier d'Antoine d'ALTIER, seigneur du CHAMP, son beau père de la somme de 1 500 livres pour le paiement de la dot de sa femme.

à Etienne de LEUCTRE, Gouverneur des Baux. La famille RAOUSSET est bien connue dans la région. Originaires de Florence sous le nom de RADULPHI, installés en Provence depuis le XIV^{ème} siècle, les RAOULX ou RAOUSSET, souvent juges ou avocats, habitent Arles et Tarascon depuis la fin du XV^{ème}.

Lors de son mariage, Richard est orphelin de père (depuis 1588), et de mère, Cécile de PARISIIS, disparue en 1586. La dot apportée par la mariée est de 1 700 écus pour le paiement desquels les moulins que les TORNATORIS avaient à Barbentane furent hypothéqués. Le ménage aura au moins cinq enfants légitimes connus entre 1600 et 1610. Il faut y ajouter une Anne, enfant naturelle née en 1606, de Madeleine AMIEL, famille dont les femmes furent décidément très appréciées de quelques seigneurs de ROBIN... Anne sera reconnue par son père et légitimée en 1617.

Usurpation de la tombe des ROBIN en l'église de Barbentane

Richard est né sous une mauvaise étoile. Il n'a sans doute qu'une quinzaine d'années quand il se retrouve coseigneur de Barbentane à la mort de son père en 1588 et les problèmes l'assaillent très vite.

Ses ancêtres ont pour la plupart été enterrés à Graveson ou à Avignon, mais les partages qui commencent à s'ébaucher dans la famille semblent devoir lui attribuer Barbentane. Il se rend en l'église de ce lieu et constate que la tombe des CAUSSIDIÈRES, partie de l'achat fait par son lointain arrière-grand père Etienne I^{er} de ROBIN de GRAVESON et de BARBENTANE, est utilisée par la famille BIJODY !

Enrageant à ce spectacle, il organise une visite convoquée par le Notaire apostolique et pour laquelle il délègue un procureur assisté de son frère aîné Alexandre. Le 1^{er} juin 1602, en présence des hoirs BIJODY, une visite contradictoire est entreprise malgré les protestations de Paul-Antoine BIJODY qui dit « *ne consentir en rien et protester de toute nullité* ». La chapelle en cause, où se trouve alors l'autel dit de « Sainte-Catherine » », est séparée de la chapelle dite « des Consuls » construite vers 1560, par un grand arc de pierre sous lequel était une muraille tombée à cette époque. La visite fait apparaître deux écussons avec six bandes de sinople et d'argent. Alexandre de ROBIN et CABASSOLE affirment que ce sont les armes des

CAUSSIDIÈRES dont les droits sont aux ROBIN. Paul-Antoine de BIJODY affirme que sa famille est possédante depuis soixante ans environ et qu'elle y a fait à grand frais une « crotte » (excavation) dans le rocher. Noble François CABASSOLE, âgé de 85 ans, jadis coseigneur du lieu, ayant été requis, affirme que cette chapelle fut de tous temps aux ROBIN, qu'elle fut souvent dite « de GRAVESON » et qu'il a vu les BIJODY s'en emparer trente ou quarante ans plus tôt, Alexandre BIJODY y étant le dernier inhumé. Le Curé GAUDIN, âgé de 61 ans, dit savoir aussi inhumés en ce lieu Pierre et François BIJODY et que cette famille a fait une donation pour cela, mais reconnaît savoir que les armoiries sont celles des CAUSSIDIÈRES et que la chapelle était autrefois aux « GRAVESON »⁽⁵⁾. Ce n'est qu'en 1602/1603, que l'Official-Forain donnera pleine satisfaction aux ROBIN et beaucoup y seront inhumés à partir de 1620 environ^{(6)*}.

Difficile partage de famille pour la coseigneurie de Barbentane

En 1601 et 1617, bien qu'encore jeune, Richard teste. En 1601 (12 mars 1601, notaire BIJAUDY) il fait héritier son fils « Georges » (nom de baptême « Georges-François » donné à celui qui ne sera plus tard connu que sous le nom de « François ») ou, à défaut, son frère Alexandre. En 1607, Richard a quelques problèmes avec Jean-Baptiste de PUGET.

Le règlement de la succession de son père Paul-Antoine n'en finit pas. Nous avons vu qu'il était mort assez jeune en 1588 sans laisser une situation claire : Alexandre n'a pas de problème avec sa coseigneurie de Graveson qu'il partage avec son oncle Antoine (et plus tard avec son cousin Paul-François I^{er}), mais Richard, entre 1612 et 1625, se débat pour maintenir ses droits sur Barbentane et ce n'est qu'en 1625 qu'une transaction familiale couteuse, entérinée par la Cour du Parlement de Provence, a définitivement mis ses affaires au net : Pour 1 300 écus d'or, Richard est coseigneur de Barbentane, titre qu'il partage alors avec le très jeune Marc-Antoine

* Voir annexe 1

(5) L'original du « verbaile » fait en ce jour est aux archives de famille à Blanzay.

(6) L'appellation « Sainte-Anne » et « Sainte-Catherine » sera alors souvent utilisée pour désigner cette tombe dont le curé Henri LINSOLAS précise en 1970 « *qu'elle était au devant de l'autel Sainte-Anne, sous l'arcade qui abritait récemment l'autel Sainte-Marguerite* ». La tombe des ROBIN aux frères prêcheurs d'Avignon (couvent disparu de nos jours) s'appelait aussi « Sainte-Anne ».

Richard au bord de la dérogeance !

Mais il y a plus grave encore. Les difficultés soulevées par son oncle Antoine, qui voulait reprendre ses droits sur Barbentane, ont conduit Richard à de grosses dépenses, et sans doute pour y faire face, il accepte en 1620 d'être « *fermier des biens et droits* » de Monseigneur l'archevêque d'Avignon, seigneur majeur de Barbentane auquel il rend l'hommage rituel en 1625. Que n'avait-il fait là ! En un temps où l'on ne badine pas avec les actes « dérogeants », Richard, probablement peu aidé par son entourage, se trouve menacé et, nous le reverrons plus tard, ce n'est qu'au temps de son petit fils Richard III que l'affaire sera réglée.

En 1637, rare témoignage d'une existence alors effacée, il achète une terre à Barbentane. Bien qu'en 1628⁽⁸⁾ son fils François se dise coseigneur de Barbentane, ce qui semble un peu prématuré, Richard fait un dernier testament le 22 mars 1652⁽⁸⁾ et sera inhumé en la tombe de famille pour laquelle il avait dû tant se démener !

Les temps sont durs aussi pour Barbentane !

L'époque n'est pas facile non plus pour Barbentane, et, certes encore bien moins pour La Rochelle, que Richelieu assiège avec dureté (1627-1628). Les soulèvements des protestants dans la région languedocienne ont amené le Roi Louis XIII à envoyer dans le midi Henri, Prince de CONDÉ pour rétablir l'ordre. De cet homme on dit « *...fils et petit fils de calvinistes, il était le plus intransigeant des catholiques,.. petit homme sale, avare, colérique, débauché... mais homme d'esprit et assez instruit...* ». Or, de passage à Avignon en 1627, « *il envoya sa compagnie loger à Barbentane dont les pauvres habitants furent bien rudement traités* »⁽⁹⁾.

(7) Marc-Antoine de PUGET (1613-1656), fils de Jean-Baptiste (1595-1622), avait pour demeure la « maison des chevaliers » place de l'église à Barbentane. Il sera l'auteur d'un projet de château qui ne verra pas le jour, mais qui sera repris par son fils Paul-François en 1674 et conduira à la réalisation que l'on sait.

(8) Archives de famille, Blanzay.

(9) Manuscrit MS 1827, fl 401 et la suite, bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras. Cet Henri de CONDÉ (1588-1646), fils de celui qui fut tué à Jarnac, sera le père du « Grand CONDÉ » (1621-1686), le vainqueur de Rocroi, dont nous reparlerons au chapitre consacré à Paul-Antoine III (branche de Barbentane) et la branche militaire des ROBIN (les « Graveson ») dont Alexandre fut la tige.

Les enfants de Richard I^{er} et de Métheline de TORNATORIS tous nés à Barbentane

- **François** (dit, à la naissance, Georges-François) 1602-1687, qui suit.
- **Antoine II**, baptisé le 29 octobre 1605, parrainé par Antoine de COUSTET. Sans alliance, officier, mort au combat à La Mothe en Lorraine en 1645 (*voir à ce sujet le chapitre « les ROBIN aux armées »*)
- Anne, fille naturelle de Richard et de Magdeleine AMIEL, baptisée le 27 janvier 1606, légitimée en 1617, décédée à Barbentane en novembre 1621 dite « *Anne de ROBIN, jeune fille* », sa mère Magdeleine s'est mariée deux fois en 1610 (!) et encore en 1617, meurt en 1659
- Jean, né en juillet 1606, marraine Madame de MONDRAGON
- Jean-Vincent, né en février 1608, parrain J.V. de GALIENS
- Catherine, née en mars 1609, marraine Cath. de TORNATORIS
- Pol-Antoine, né en octobre 1610, parrain P.A. de ROBIN

Probablement
tous
morts
jeunes

François (1600 - 1687), coseigneur de Barbentane

Le 17 mars 1602 « Georges-François », qui ne sera plus dit que « François », est baptisé à Barbentane mais il semble qu'il soit né un an et demi plus tôt le 11 novembre 1600. Son parrain, est-ce un présage, est le jeune François de GALLIENS (parfois écrit GALLEAN) des ISSARTS, personnage sulfureux⁽¹⁰⁾ et sa marraine est Madeleine de GALLIENS, épouse de son oncle Alexandre de ROBIN. François passe son enfance en la maison familiale de Barbentane.

Les archives familiales font allusion à deux lettres du Duc de GUISE⁽¹¹⁾ de 1621 et 1629, évoquant respectivement « *M. de BARBENTANE qu'il avait eu pour page* » et l'autre où le Duc signait « *votre très affectionné ami* ». Il est très probable qu'il fait ici allusion à François de ROBIN.

(10) Voir à ce sujet « Mémoires de l'Académie de Vaucluse 1945-46-47 » (Une sœur du brave Crillon) et « Provence historique 1956, Tome VII, fascicule 26 »

(11) Charles de Lorraine, Duc de Guise (1571-1640), fils du « balafre » assassiné à Blois.

Les deux mariages

Le 6 décembre 1620, François, dit simplement « écuyer », épouse à Tarascon

Jeanne de BARREME

Qui décède le 20 janvier 1627 et est inhumée en l'église de Barbentane
sous le nom de « *Dame de Barbentane de Barrême* »
fille de Jean, Juge Royal de Tarascon et de feu Honorade de LAURENS

Jean de BARREME avait été capitaine et viguier de Tarascon
et maître des requêtes de l'Hôtel de la Reine

Le 21 octobre 1628, étant « coseigneur de Barbentane », il se remarie⁽¹²⁾ avec :

Jeanne de MANISSY

vers 1609 -1684

de feu Esprit, coseigneur de Venasque⁽¹³⁾ et Saint-Didier, habitant Carpentras et de
Lucrece de GRILLET, assistée de son oncle Monseigneur Gabriel de GRILLET,
seigneur de BRISSAC et de Louis de BUS, son beau frère

*Les MANISSY portaient « de gueules à deux clefs d'argent en sautoir
accompagnées en chef d'une étoile d'or »*

On relève avec curiosité que le premier mariage fait l'objet de signes extérieurs d'une grande dévotion : trois jours auparavant les « frères capucins » étaient faits « *participants* » de tous les actes de piété des époux. Se pourrait-il que les origines

(12) Contrat reçu par Notaire Paul-Antoine de BIJAUDY de Barbentane en présence d'Alexandre de ROBIN, coseigneur de Graveson, oncle du marié, Balthazar de VINCENS, seigneur de SURVOUILLON en Dauphiné, Francois RAOULX, juge, et Pierre GUILLERMAUD, bourgeois, tous deux de Barbentane. L'âge de Jeanne est connu par son acte de décès en 1684 qui la dit âgée d'environ 75 ans. Une autre source (état civil de Monteux) donne 1613 ce qui en ferait une mariée quand même bien jeune...

(13) Selon une source dont nous n'avons malheureusement pas l'origine, François de ROBIN aurait pu avoir, par son mariage le titre de « seigneur de Venasque ». On pourrait peut être voir là l'explication de la désignation de l'église des observantins de Barbentane souvent dite « Notre Dame de Venasque », église à laquelle les ROBIN se montrèrent de tous temps très attachés.

juives anciennes de la famille BARRÊME, bien que depuis longtemps convertie au catholicisme, aient pu être une raison de cette très ostensible dévotion peut être compensatrice d'un mariage susceptible d'avoir été mal vu en ce temps là⁽¹⁴⁾ ?

Nos jeunes mariés, simple anecdote, auraient-ils eu quelques difficultés financières ou bien est ce un petit service rendu occasionnellement ? Toujours est-il qu'un membre de la famille LAUDUN prête 6 pistoles à François le jour de son mariage...

François de ROBIN, nous l'avons vu, s'est marié deux fois. Contrairement à la généalogie du musée ARBAUD à Aix-en-Provence, nous avons la conviction que la descendance est entièrement issue de Jeanne de MANISSY. Tous les enfants connus par les actes de naissance à Barbentane sont de 1629 ou postérieurs, ceux cités dans le testament de François en 1675 sont dits de cette dernière.

Le 28 avril 1625, conformément aux accords passés avec les ROBIN de la branche de Graveson (voir le chapitre sur Paul-Antoine I^{er}), et pour les désintéresser définitivement de leurs droits sur Barbentane, François verse à son oncle Paul-François I^{er}, la somme de 3 900 livres, c'est à dire exactement les 1 300 écus prévus.

Les deux branches, celle de Graveson et celle de Barbentane sont dès lors dans une situation claire concernant le partage des droits de seigneurie. Mais cela n'empêche pas chacune d'entre elles de posséder quelques biens sur l'une ou l'autre des communes ; on voit par exemple François servir en 1633 une pension importante de 2 100 livres pour l'achat de 30 saumées de blé à Vinelle au terroir de Graveson.

La guerre de trente ans, le ban et l'arrière ban.

François n'est pas un militaire de carrière. Mais il est bien connu que le suzerain peut à tout instant convoquer pour le service militaire ses vassaux directs (le ban) ou indirects (l'arrière-ban). La noblesse, c'est la rançon des privilèges qui lui sont conférés, ne peut se soustraire à cet appel et ce système perdurera jusque vers le

(14) Lors d'une enquête traditionnelle de l'Ordre de Malte sur les ascendants de Paul-Antoine IV, fils de Paul Antoine III et de Marie de PUGET (voir plus loin) les enquêteurs ont instructions de vérifier s'ils ne sont pas « *descendants de race et tige de juifs marranes et infidèles...* ». L'Ordre avait en ce domaine des impératifs forts inquisiteurs !

milieu du XVIII^{ème} siècle. Pendant la guerre de trente ans (1618 à 1648), puis sous la « fronde », la noblesse paiera un lourd tribut.

François, coseigneur de Barbentane, n'échappe pas à la règle, et pendant la période finale de la guerre, de 1635 à 1648, il va être sans cesse appelé aux armes et doit alors se rendre au lieu prescrit avec armes, chevaux, subsistances et hommes d'armes. La Fronde, il est certainement du côté des Princes frondeurs, l'utilisera aussi.

En 1635, le bouillant Maréchal de VITRY le convoque pour la défense de Cannes, menacé par une flotte espagnole qui s'est emparé des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat ; en 1639 il est appelé d'urgence à Fréjus par Louis de VALOIS, comte d'ALAIS et prince du sang, nouveau gouverneur de Provence ; en 1642, François de ROBIN, sans doute fatigué de ces interventions, commence à laisser traîner quelque peu les appels aux armes et il attend d'être relancé ! Entre 1646 et 1650, en pleine Fronde, Louis de VENDOME fait appel à lui à plusieurs reprises qui nécessitent autant de rappels pressants. François de ROBIN, est très probablement « frondeur » convaincu, mais nous avons du mal à bien le situer dans ces années, notamment en 1649, lors des troubles graves en Provence dus à la rudesse du comte d'ALAIS et à l'insoumission du Parlement de Provence... Enfin en 1667, au privilège de l'âge, les convocations sont transformées en une taxe de 50 livres.

Une autre guerre de trente ans : celle des messes à Barbentane !

François de ROBIN est un personnage irascible qui entretient des rapports orageux avec son entourage.

Certes il a bien fallu se plier aux ordres du Roi pour aller souvent à la guerre, mais François désormais à la retraite va pouvoir se consacrer entièrement à une querelle ouverte vers 1640 sur un champ de bataille, une fois n'est pas coutume, qu'il a choisi lui-même !

En ce temps là les prêtres de la paroisse, au nombre de sept ou huit, organisés en « agrégation », avaient à faire face à des services de messes fort lourds ; en plus de

la messe de l'aube (vers 4h00 du matin en été...) « dite pour la commodité du peuple avant qu'il ne parte au travail », il y avait une foule de messes fondées par des gens fortunés léguant un capital et instituant par testament des messes perpétuelles pour le repos de leurs âmes, la rémunération des prêtres étant assurée par les intérêts, souvent de 5%. Une folle surenchère de messes alourdissait le service. Paul d'ALBERT de MONDRAGON, mort en 1604 avait institué quatre grands messes hebdomadaires et perpétuelles ; son neveu en avait ajouté deux pour lui et plusieurs autres en avait fait autant.

Les prêtres ne manquent pas une occasion de dénoncer cette accumulation et fournissent à Monseigneur l'Archevêque d'Avignon vers 1660 un cahier de doléances avec une démonstration rigoureuse suivant laquelle les revenus des capitaux investis rémunèrent chacun d'entre eux à hauteur de 9 sols $\frac{3}{4}$ et demi de denier et $\frac{1}{20}$ ^{ème} de denier par messe, ce qui, écrivent ils, n'est vraiment pas cher payé.

De plus, en 1646, un « contrat », semble t-il fort léonin, passé entre la paroisse et les coseigneurs obligeait les prêtres à assurer pour leurs maîtres un certain nombre d'offices quotidiens, indépendamment de ceux fondés par leurs aïeux. Pliant sous la charge grandissante, la paroisse, avec l'accord de la famille, avait obtenu de l'archevêché quelques allègements dont feu Paul d'ALBERT de MONDRAGON avait fait les frais, certaines de ses grands messes étant transformées en offices plus expéditifs.

C'est dans ce contexte conflictuel latent, aggravé par les disputes de préséances entre seigneurs, que M. de MONDRAGON en vint en 1658 à se construire une belle chapelle personnelle ouverte sur le chœur ; les PUGET avaient déjà la leur, plus modeste, tout à côté, ouverte sur la nef. Les ROBIN en avait une aussi dans la même nef nord de l'église, vers le milieu et plus discrète encore. François de ROBIN en conçut un dépit extrême et les nombreux offices au profit des MONDRAGON l'importunaient très fort. Il fit savoir « qu'il était d'une grande bassesse pour lui et sa maison d'entendre la messe des MONDRAGON » alors que M. de MONDRAGON se pavanait dans sa somptueuse chapelle et que lui devait se contenter d'une position moins honorifique.

Depuis longtemps François de ROBIN avait exaspéré les prêtres par ses prétentions et en exigeant, par référence au contrat de 1646, que les messes dites pour lui et sa famille soient gratuites. Les prêtres, quant eux, proclamaient avec véhémence, qu'une telle clause n'avait jamais existée. Il semble bien que le droit était de leur côté puisqu'en 1648 le lieutenant du Tribunal d'Arles avait condamné François de ROBIN sur ce point. Vers 1665 il revint à la charge et les prêtres, dans leurs écrits à l'archevêque, mirent ouvertement en cause la sincérité de sa dévotion. La querelle se déplaça mesquinement sur les horaires, M. de ROBIN, par provocation, exigeant que sa messe quotidienne soit placée à l'heure de celle des MONDRAGON !

Le temps et la fatigue des parties finirent par arranger les choses. En 1668 trempant une dernière fois sa plume dans le vinaigre pour un combat d'arrière garde, François de ROBIN écrit au procureur du siège d'Arles pour se plaindre des prêtres « *qui n'ont pas dit la messe comme le prévoit l'ordonnance* », puis, à partir de 1670, on ne parle plus de la guerre des messes ; il aura quand même fallu trente ans pour en arriver là.

Le seigneur François de ROBIN exaspère les consuls⁽¹⁵⁾ !

Depuis 1641 François de ROBIN accumule les récriminations contre la communauté de Barbentane. Un procès fleuve pour une sombre histoire de pacage, une mauvaise volonté évidente pour s'acquitter de taxes sur le logement de gens de guerre, etc...

Imprévisible et irascible, tel apparaît souvent notre personnage. Sans nullement contester le côté colérique, peut être est-il pourtant possible d'avancer pour une fois une explication à la crise qui va s'ouvrir en 1649 avec les consuls de Barbentane. En effet, 1649 est la première année des troubles nationaux bien connus sous le nom de « Fronde » qui vont voir s'affronter en va et vient complexes et pendant quelques années la Royauté, les Parlements, le peuple, les nobles et surtout les Princes au premier rang desquels le jeune Prince de CONDÉ.

Louis XIV n'est encore qu'un Roi enfant, MAZARIN règne en maître, les guerres ont épuisé la France, le peuple est dans la misère, la noblesse ne se porte guère mieux. Des troubles éclatent un peu partout, la journée des barricades à Paris, riposte

(15) Voir dossier « FF18 » des archives municipales de Barbentane

à l'arrestation de parlementaires (1648) ouvre la crise. La reine, Anne d'Autriche, fait appel au Prince de CONDÉ pour défendre la royauté. A partir de janvier 1649 la « Fronde » se développe, des émeutes se répandent ; en 1650 CONDÉ, s'estimant mal récompensé d'avoir maté la fronde parlementaire, se déchaîne contre le pouvoir royal et rejoint la « Fronde des princes » ; il en résulte une succession d'événements dont la relation n'est point de mise ici, mais qui vit d'abord un triomphe sanglant de CONDÉ, puis sa défaite sans appel en 1653.

Ces rappels n'ont pas d'autres buts que d'inscrire la mauvaise humeur de François de ROBIN de BARBENTANE dans un contexte national : François, selon toute vraisemblance, était un partisan convaincu de CONDÉ⁽¹⁶⁾... et la vérité oblige à dire que le terme de « frondeur » lui sied assez bien.

Or donc, en 1649, Barbentane est également secoué par des troubles et des violences qui sont liés à la Fronde mais dont nous ne connaissons hélas pas le détail. Les consuls et les coseigneurs, MM. de MONDRAGON, de CABASSOLE et de RAMATUELLE, son frère, se dépensent sans compter, participent au rétablissement de l'ordre, vont solliciter l'aide du Duc d'Angoulême, Gouverneur de Provence et se montrent fort actifs.

François de ROBIN se distingue par une irritante passivité. Sollicité pour assurer avec ses gens des gardes au quartier du Séquier, il n'y paraît guère ou pas du tout, selon le témoignage d'un habitant, Pierre MAZET, nommé pour la circonstance capitaine de fortune. Vers la fin des troubles, les consuls font quelques présents aux autres coseigneurs pour les remercier de leur solidarité, naturellement pas à François...

En 1650, brusquement autant que l'on sache, François de ROBIN, fait une requête directe au Parlement de Provence pour demander :

1. à obtenir le statut de « forain » à Barbentane
2. à être rémunéré pour la garde qu'il dit avoir faite au Séquier en 1649...

La colère étrangle les consuls et s'engage dès lors un bras de fer qui va durer trois

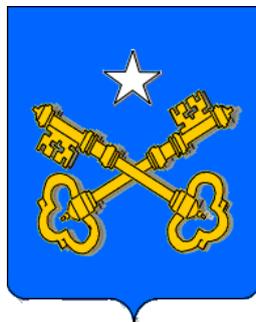
(16) Peu auparavant, en 1647, son jeune fils, Paul-Antoine, nous le verrons longuement plus loin, s'était « distingué », si l'on peut dire, à Lérída dans l'armée de CONDÉ ! François lui même, lors de différents appels aux armes en ses années guerrières y a peut être servi.

bonnes années ! Pour ce qui est du statut de forain⁽¹⁷⁾, permettant de bénéficier de certaines exonérations fiscales la position des consuls est simple : « il suffisait qu'il nous le demande et on lui aurait accordé sous réserve qu'il prouve qu'il a seulement des biens à Barbentane sans y résider... ». Ce qui n'est pas le cas ! Faut il aussi que M. de ROBIN n'oublie pas que ce statut lui donne des avantages mais lui en fait perdre beaucoup !

Enfin, pour la rémunération de la soi-disante garde assurée au Séquier, les consuls sortent de leurs gonds... : le seigneur de ROBIN n'a rien gardé du tout ! Et quand bien même, « *comme seigneur, il était obligé de protéger et défendre ses sujets d'une occupation comme celle de 1644 puisqu'il est certain que si le sujet doit hommage au seigneur, c'est à lui de les défendre... les honneurs lui sont donnés... ils lui tiennent lieu de salaire... sa requête est hors de propos... d'ailleurs il défendait aussi sa famille et sa maison... et pourquoi les habitants ne demanderaient-ils pas aussi ?...* ».

Pour les présents offerts aux autres seigneurs, il s'agit d'un cadeau dont il ne faut tirer aucune conséquence, eux au moins se sont dépensés sans compter, disent nos consuls !

Nous ignorons, hélas, la fin de cette aventure, il y a fort à parier que l'argumentation bien structurée des consuls, émaillée de citations latines extraites d'un traité sur les droits et devoirs des seigneurs, aura porté ses fruits et que notre François n'aura pas eu son indemnisation. Quant au statut de forain, il apparaît qu'il tergiversa longuement pour finir par renoncer. Sans doute, in petto, toute colère rentrée, avait il bien fait ses comptes !



Blason des Manissy "*de gueules à deux clefs d'argent en sautoir accompagnées en chef d'une étoile d'or*"

(17) Forain, expression qui avait en ce temps là une signification beaucoup plus large que de nos jours, il s'agissait de toute personne étrangère au lieu mais y possédant des biens ; nous n'avons aucune raison de penser que François ait eu une demeure ailleurs qu'à Barbentane, ou peut être à Avignon ? ou peut être veut il par là souligner qu'il est souvent absent pour cause de guerre (nous l'avons vu très souvent appelé dans le cadre du « ban » à cette époque, et d'ailleurs peu enclin à se présenter rapidement...)

Une noblesse confirmée.

Peut être quelques esprits chagrins, ou peu amicaux, François en avait pas mal dans son entourage, continuaient-ils à jaser sur les faits de dérogeance dont son père Richard avait été accusé, car François de ROBIN, coseigneur de Barbentane, se vit obligé d'obtenir pour lui même et son fils Paul-Antoine une reconnaissance formelle de noblesse rendue par les commissaires du Parlement de Provence en 1667 et définitivement homologuée par l'Intendant de Justice, Monseigneur ROUILLE, le 26 avril 1674. Si son petit fils, Richard III, fut dans l'obligation, bien des années plus tard, de revenir sur cette question, c'est tout simplement, semble t-il, parce que François avait omis de régler les frais afférents à cette épineuse péripétie !

François de ROBIN défie le pouvoir royal !

La crise de la garde au Séquier étant passée et une paix précaire régnant avec les curés de Barbentane, François de ROBIN allait trouver en 1677, il a soixante dix sept ans, une nouvelle, et malencontreuse, occasion de manifester son tempérament vindicatif.

C'est au pouvoir royal qu'il allait s'en prendre... pas moins ! Un arrêt du Conseil du Roi, complété par une ordonnance du Parlement de Provence, avait en l'an 1673 imposé aux nobles, comme à tout le monde, de fournir un « dénombrement », c'est à dire toutes indications patrimoniales en vue d'établir les terriers communaux. Or, le 12 février 1677, Monseigneur ROUILLE, Intendant de la Justice, Police et Finances de Provence, avait ordonné une mise à jour à remettre sous quinzaine. Tout un chacun, de plus ou moins bon gré, s'était exécuté en fournissant le « dénombrement » prescrit.

Mais pas François de ROBIN. Ce ne fut pas faute, de la part de Monseigneur l'Intendant, d'avoir fait plusieurs relances dont les premières d'une extrême correction puisqu'il s'adressait à notre Barbentanais en le « *suppliant humblement* » de bien vouloir s'exécuter. Arguant qu'il n'avait de compte à rendre qu'à Monseigneur l'Archevêque d'Avignon, suzerain majeur de Barbentane, François de ROBIN s'obstinait à ignorer l'union de la Provence et de la France, pourtant vieille de près de deux siècles !

Le 21 juin après midi, le sergent BRUN de la Viguerie de Tarascon, dûment mandaté et bien sanglé en son bel uniforme, vint cogner au portail du château des ROBIN, exigeant de parler au dit seigneur pour lui remettre en main propre l'acte* par lequel tous ses biens seraient saisis par Sa Majesté le Roi, passé un nouveau et dernier délai de vingt jours. Sans doute le dit sergent fut-il fraîchement reçu. François de ROBIN, sûrement la rage au cœur, dépêcha à Aix en Provence le 12 juillet, il était grand temps, Pierre MARTIN, Notaire Royal de Barbentane, son procureur, pour remettre au Parlement une missive rappelant qu'il avait rendu hommage à l'Archevêque, seigneur majeur de Barbentane puisqu'il en possédait « *de dix portions les six, les autres quatre étant détenues l'une par M. Paul de MISTRAL de MONDRAGON, l'une par M. Paul de PUGET de CABASSOLE* », une autre par lui-même et la dernière en indivision par les trois dits coseigneurs. Et François de ROBIN ajoutait, car il fallait bien se soumettre, un dénombrement fort sommaire, ultime provocation, des biens nobles qu'il possédait au terroir. Le commis de l'Adjudicataire royal des domaines en prit acte, réclamant toutefois fermement les pièces et contrats d'acquisition.

Ainsi finit cette épisode⁽¹⁸⁾ qui met une nouvelle fois en relief le caractère ombrageux de notre personnage. Les ROBIN de Barbentane avaient failli tout perdre... quelques années après que les ROBIN de Graveson eussent été mis, pour raisons financières, dans l'obligation de vendre en ce lieu tous leurs droits et la majorité de leurs biens.

De quelques affaires diverses...

La vie de François de ROBIN, nous l'avons vu, est remplie d'affaires auxquelles il imprime souvent par plaisir un tour exacerbé. Entre 1650 et 1680 il va aussi se manifester à l'occasion de faits moins importants que nous rapportons ici sans souci de classement.

En 1664, nous apprenons que François de ROBIN, désireux de rendre son château

* voir annexe 2

(18) Quelques années plus tard, le 7 octobre 1680, un document des archives familiales ROBIN fait état d'une décision « *déchargeant M. de MONDRAGON et M. de BARBENTANE (ROBIN vraisemblablement) de la prétention des conseillers du Roi de faire prêter hommage et dénombrement puisqu'il le font à l'Archevêque....* ». François de ROBIN, dont on connaît l'acharnement, aurait-il eu, in fine, gain de cause ?

plus habitable, obtint l'autorisation de « *faire posterle et fenêtres* » dans les murs de sa maison qui longeaient à l'est les remparts de la cité. L'accord obtenu imposait toutefois, par sécurité, de « *treillisser* » les fenêtres pour éviter d'affaiblir la protection générale et d'être particulièrement vigilant en période de peste au passage de la Pousterle.

Les réceptions successives vers l'âge de quinze à seize ans de trois de ses fils, Richard II, Jean-François et Guy II, dans l'Ordre de Malte nécessitent beaucoup d'interventions et l'appui de son oncle, l'influent Paul-Antoine II de ROBIN, Commandeur d'Avignon et futur Grand Prieur de Toulouse.

La gestion de ses biens barbentanais l'occupe aussi : en 1656 il est en procès avec la communauté pour des terres au quartier du Mouton, vers le confluent, toujours mouvant, du Rhône et de la Durance, en 1658, il arrente un moulin à vent sur la colline à Pierre ARNOUX, en 1674 il vend les ½ droits qu'il avait sur les fours particuliers de Barbentane.

En septembre 1674 il veut assigner François de PUGET de CABASSOLE pour lui faire payer un droit de passage sur une 'draye' qui lui appartient vers le Mouton et conduit l'affaire jusqu'au parlement de Provence en rappelant qu'il veut aussi à ce sujet régler un mauvais contentieux qu'il avait avec les PUGET qui s'étaient permis d'attaquer son père en justice quand le pauvre homme avait été malade pendant cinq ans.

Depuis près de deux siècles, en tant que coseigneurs du lieu, les ROBIN sont associés à l'archevêque d'Avignon et aux autres coseigneurs dans d'interminables procès avec Rognonas et Châteaurenard au sujet du bac sur la Durance dont les seigneurs se partagent le profit. Au temps de François de ROBIN, ce n'est pas une surprise ces procès prennent une tournure un peu aigre et les procureurs des seigneurs trouvent là matière à s'occuper. En 1681, le Parlement de Provence tranche quant à la position de ce bac commun aux trois cités !

En 1672, en lien étroit avec son oncle Paul-Antoine II, alors Grand Prieur de l'ordre de Malte de Toulouse, il envisage de fonder une chapellenie à Barbentane pour laquelle serait affecté un fonds de 2 500 livres.

Les grands de ce monde à Barbentane ?

Richelieu, Louis XIV, CONDÉ et l'histoire du quatrain...

Il n'existe aucune relation précise du passage de Richelieu en 1642. On sait seulement que remontant le Rhône de Tarascon à Avignon et arrivant le soir à hauteur de Barbentane, il y passa la nuit, mais nul ne sait qui eut l'honneur de l'abriter, le plus vraisemblable étant le château et la tour des archevêques, devenus ultérieurement la propriété des ROBIN. Richelieu séjourna également à la « commanderie de Barbentane », appellation trompeuse, puisqu'elle est sise en Camargue au Mas Liviers.

En 1660 Louis XIV passa une nuit à Barbentane, mais les Consuls ont choisi le Baron de CHABERT⁽¹⁹⁾, noble local de rang modeste mais très enraciné dans la cité, pour être leur député à Arles au devant du Roi, choix qui fut peut être facilité par le fait que CHABERT était alors Premier Consul lui même ! C'est donc chez lui, en la maison qui est de nos jours l'Hôtel de Ville, que le Roi Soleil vint dormir. Nul doute que les autres coseigneurs en conçurent quelque jalousie !

En 1678 le Comte de GRIGNAN, époux de la fille de M^{me} de SEVIGNÉ, passa quelques jours chez Paul III de MISTRAL DE MONDRAGON qui demeurait sur le Planet de Barbentane. A cette époque, et particulièrement entre 1673 et 1680 un grand nombre de régiments passèrent dans la région avec tous les soucis que l'on peut imaginer pour la communauté. La simple arrivée de M. de GRIGNAN avait bloqué le bac en Durance pendant plus de deux heures pour faire passer les deux carrosses, les deux litières, les 12 mulets à bagages et les 25 chevaux !

En 1680, le Prince de CONDÉ, le « Grand CONDÉ », alors âgé et pardonné par le Roi pour ses innombrables écarts envers le pouvoir légitime, vint à Barbentane. Aucune relation historique de ce passage n'existe mais il est tout naturel de penser

(19) Les CHABERT constituent une véritable dynastie à Barbentane depuis le début du XV^{ème}. Ils occupent très souvent la fonction de Premier Consul, place réservée à une personne noble ou bourgeoise de haut rang dans la cité, mais d'où sont exclus les coseigneurs dont l'importance, notamment en matière de justice, doit les mettre au dessus des contingences quotidiennes de la vie communale. En 1692, est-ce en souvenir de son passage à Barbentane ? Louis XIV éleva le noble CHABERT d'alors, au titre honorifique de « Maire perpétuel », cas unique dans l'histoire de la ville.

qu'il fut reçu par Francois de ROBIN, octogénaire, et son fils Paul-Antoine III, seigneur de la RAMIÈRE⁽²⁰⁾. La famille des ROBIN avait par le passé suffisamment donné au Grand CONDÉ, en aliénant même à son profit, dit-on, leur seigneurie de Graveson, pour que ce grand homme vint leur rendre au passage l'hommage qu'ils méritaient bien.

Une tradition de famille rapporte qu'ayant été enchanté par le site et la demeure des ROBIN, CONDÉ en fit relation à Louis XIV et que le Roi se mit alors en tête de posséder ce lieu privilégié. Il aurait fallu toute l'éloquence poétique du seigneur ROBIN de BARBENTANE pour que le Roi renonce à son projet. Le quatrain qui aurait vaincu sa Majesté serait le suivant :

*Eh ! qu'est ce donc pour toi grand Monarque des Gaules
Qu'un peu de sable et de gravier ?
Que faire de mon isle ?... il n'y croît que des saules
Et tu n'aimes que le laurier !*

La vérité oblige à dire que cette version est bien peu plausible. Ce sable, ce gravier et cette « isle », ressemblent bien peu au château des ROBIN. La vérité est que ce quatrain se trouve extrait d'un placet beaucoup plus long dû à la plume alerte d'un certain Gilles de ROUBIN⁽²¹⁾, lettré de l'Académie d'Arles, gentilhomme assez démuni auquel le Roi avait peu auparavant rendu une noblesse un peu tombée en déshérence, pour le remercier d'avoir, avec une députation arlésienne, amené à Versailles en 1684 une Vénus romaine trouvée en 1651 lors de fouilles au théâtre antique. Or, en ce temps là, le fisc royal poursuivait notre homme pour des taxes impayées relatives à une île mouvante vers le confluent du Rhône et de la Durance et menaçait de la saisir. Gilles de ROUBIN fit alors un habile placet pour le Roi dans

(20) Paul-Antoine III, seigneur de la Ramière (quartier nord de Barbentane), nous le verrons au chapitre qui lui est consacré, avait épousé Marie de PUGET en 1660. Il est clair qu'il n'était pas en bons termes avec son père ! Il mourra en 1684, trois ans avant ce dernier.

(21) Gilles de ROUBIN (1629-1712), né au château de Lascours, capitaine sous le Duc de GUISE (1675), ré-anobli par le Roi car il n'avait pu prouver sa filiation ancienne (1677), puis membre de l'Académie royale d'Arles. Cette Académie, un peu mondaine, fit l'objet d'une impitoyable critique de MISTRAL en 1884, rapportée par l'Abbé RANCE dans un ouvrage sur cette institution ; MISTRAL en dit «et de l'Académie... en reste-t-il autre chose que le madrigal de ROUBIN... ». Gilles de ROUBIN appartient très probablement, ainsi que la famille de ROUBIN de Villeneuve-lès-Avignon à une tige des ROBIN qui trouverait son origine soit à partir de Tristan (fils de Pierre, le médecin, soit à partir de Claude de ROBIN, prévôt général des Monnaies à Montpellier, fils cadet de Etienne I^{er}. L'intégralité du placet a été publiée à Avignon en 1758 chez CHAMBEAU et dans le « dictionnaire de Provence » en 1787.

lequel il rappelle la générosité royale, sa noblesse retrouvée et supplie qu'on lui laisse son pauvre banc de sables alluviaux.

Il aura fallu prendre quelques libertés d'interprétation pour associer cette anecdote et le château des ROBIN. Un manuscrit du XIX^{ème} siècle du musée ARBAUD d'Aix en Provence, fait l'hypothèse d'une complaisante association d'idées entre la mésaventure du Comte de GRIGNAN, qui eut vers la même époque à résister aux convoitises royales, et la possession par les ROBIN de quelques terres alluviales au « Moton ». Les menaces qui pesèrent un temps, nous l'avons vu, sur le vindicatif François de ROBIN qui faillit se faire saisir ses biens, ont peut être également contribué à un amalgame hâtif !

Ultime querelle de famille.

Le 21 août 1675, étant à Barbentane et en bonne santé, François de ROBIN teste en bonne et due forme par devant le Notaire Pierre MARTIN et fait de Jean CHABERT son exécuteur testamentaire. Il désire être inhumé en l'église du lieu et en la tombe de ses ancêtres au devant de l'autel Sainte-Anne. Il fait quelques dons aux Pénitents Blancs, dont il est membre, et aux Pères Observantins et demande « *septante messes* » pour le repos de son âme. Après avoir pris quelques dispositions pour assurer l'avenir matériel de son fils Paul, alors âgé d'une trentaine d'années et visiblement malade ou handicapé, il cite Marie et Françoise, religieuses, Métheline mariée au Sieur de MOLIERES, Richard II et François, chevaliers profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Jeanne de MANISSY, sa bien aimée femme, dont on sait qu'elle est pratiquement aveugle, reçoit le fruit et l'usufruit des biens.

Puis François de ROBIN nous réserve, in fine, une surprise de taille : l'héritier universel sera son petit fils Richard III alors âgé de onze ans, Richard II et Jean-François, ses oncles « profès » étant désignés comme tuteurs. Enfin Paul-Antoine, son fils aîné, seigneur de la RAMIÈRE, se trouve quasiment déshérité, prié « *de n'apporter aucun trouble ni empeschement...* » à la bonne exécution du testament, lui étant même « *prohibé, tant que de besoins, la jouissance des biens....* » !

Triste exil pour François de ROBIN !

Vers 1680, le climat à Barbentane devient insupportable pour François de ROBIN, désormais grand vieillard dont le caractère ne s'est pas arrangé avec le temps.

Son fils aîné Paul-Antoine est malade en cette fin d'année 1683 et les rapports entre le père et le fils sont depuis bien longtemps tendus.

Paul, un autre fils beaucoup plus jeune, âgé d'une vingtaine d'années vit au château, mais c'est un handicapé dont la famille doit assumer la charge⁽²²⁾.

Le 26 janvier 1684 Paul-Antoine meurt à l'âge de cinquante cinq ans laissant Marie de PUGET en charge du train de vie au château et des enfants, bien que grands, mais qui ne sont pas encore tous sortis d'affaire. Enfin, en 1684, son épouse « *bien aimée* », Jeanne de MANISSY, aveugle depuis au moins dix ans, s'éteint après lui avoir donné plus d'une douzaine d'enfants. C'est un coup très dur, la tristesse s'abat sur le château des ROBIN. Les rapports avec l'environnement sont difficiles : une vie de querelles et de coups d'éclat laisse des traces !

François, hanté par l'idée que sa lignée est en péril, a tout misé sur son petit fils Richard III qui a vingt ans, fringant jeune officier aux armées après avoir été longtemps page de la grande écurie du Roi, mais il voit avec anxiété que le mariage ne fait nullement partie des préoccupations de ce jeune homme prodigue fort attiré par les mondanités. Notre vieillard ne peut donc plus compter que sur ses deux fils cadets, Richard II et Jean-François, chevaliers de Malte et profès, c'est à dire ayant fait des vœux qui interdisent le mariage⁽²³⁾. Hélas, leur fonction les a éloignés de Barbentane.

(22) Paul-Antoine, bien que le plus souvent dit « coseigneur de Barbentane », et se disant tel lui-même, notamment dans son testament de 1683, était à son mariage doté du titre de courtoisie de « seigneur de la Ramière » alors que Paul est dit « seigneur du Pavillon ». La Ramière et le Pavillon de la Ramière sont des propriétés des ROBIN au nord-est du village. Il ne faut pas exclure toutefois qu'un arrangement inconnu de nous ait officialisé ce titre. Seuls « Barbentane » et « Graveson » étaient des seigneuries ayant des fondements juridiques ancestraux parfaitement établis.

(23) Richard II et Jean François, déjà cités, mais dont seul, à notre connaissance, Jean-François avait le titre de Commandeur, précisément de Cagnac. Guy, aussi chevalier de cet Ordre semble mort avant 1675. On verra plus de détails sur Jean-François au chapitre consacré aux ROBIN et l'Ordre de Malte.

Puisque plus rien ne l'attache à cette cité, et que bien au contraire tout l'incite à la fuir, c'est probablement le moment où François de ROBIN décide de s'exiler. Un beau jour, vers 1685, discrètement, son équipage quitte le château familial pour le conduire par une longue route au site bien isolé du château de Caignac en Lauraguais, commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, ancienne commanderie des Templiers, dont son fils Jean-François est commandeur.

Il ne reste plus au château des ROBIN à Barbentane que son épouse Marie de PUGET, femme énergique, qui a su, fait qui mérite d'être signalé, se concilier les bonnes grâces de son beau-père, et qui vit là sans doute avec le pauvre Paul et avec Richard, lorsque ses occupations militaires, ou mondaines, lui permettent d'y séjourner.

Le 13 février 1686, à Caignac, malade, il fait venir un notaire pour ajouter un codicille à son testament qui ne fait que confirmer son petit fils Richard en tant qu'héritier universel.

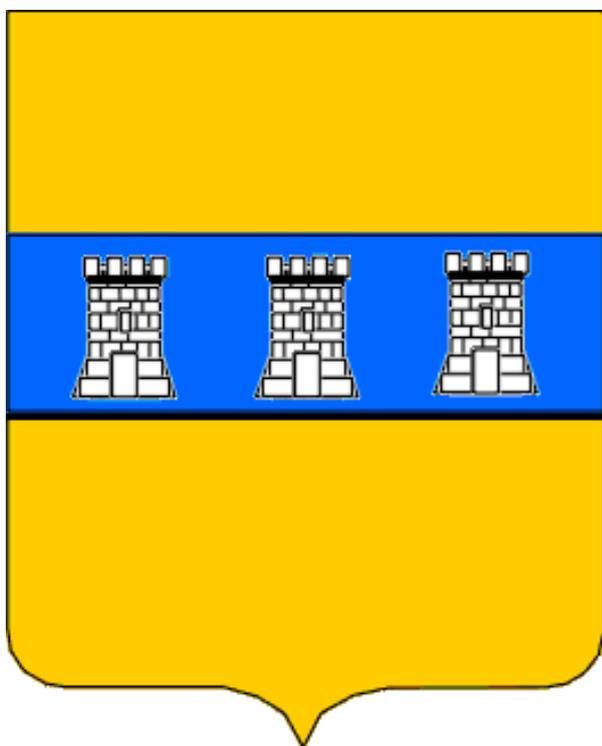
Le 27 novembre 1687, François de ROBIN écrit de Caignac à sa belle fille Marie de PUGET une missive qui est un adieu aux siens : sa préoccupation ultime est le mariage de son petit fils, Richard III, dont il dit : *« ...j'ai eu une très grande joie, l'ayant eu ici pendant quinze ou tant de jours... je crois aussi que ce sera la dernière que je recevrai dans ce monde car je m'approche si fort de la fin que je ne puis pas espérer le voir marié qui serait la seule chose qui me reste à désirer, ainsi il me faut laisser à vous et à vos beaux frères les Commandeurs le soin d'y songer... je n'ai plus rien à donner... je prierai Dieu dans l'autre monde comme j'espère que vous ferez tous pour moi en celui ci... »**.

François de ROBIN ajoute ces quelques lignes énigmatiques, mais néanmoins assez révélatrices de son état d'esprit : *« je crois que quand vous ne ferez pas voir ma lettre à toute sorte de gens, vous ne ferez que mieux et la raison de cela est qu'on me persécuterait de l'endroit que vous savez, si on vient à découvrir que je vous ai écrit et fait ce que j'ai fait et fais pour notre fils »*. Cette lettre émouvante d'un vieillard approchant les 90 ans est certainement écrite d'une autre main, seule la signature originale, encore d'une belle tenue, laisse apparaître une force de caractère qui le soutint donc jusqu'au bout.

* Voir annexe 3

Ainsi finit une grande et redoutable figure dans la lignée des ROBIN. Il mourut peu après à Cagnac, le 21 juin 1688, et fut enseveli le lendemain en l'église Saint-Etienne du village⁽²⁴⁾, emportant avec lui ses secrets tourments. Mais qui donc le persécutait ?

Le souci qu'il avait de la pérennité du nom « ROBIN DE BARBENTANE » trouvera plus tard sa récompense, non pas dans le mariage de Richard, célibataire endurci, ni même dans celui qui fut organisé entre Marie-Thérèse, sœur de Richard avec son cousin Claude Jean-Baptiste, aîné de la branche dite autrefois de «ROBIN de GRAVESON », mais, en ultime recours, avec le mariage de Henri Joseph, cadet du précédent, qui relèvera, il était grand temps, le titre de « coseigneur de Barbentane » pour les ROBIN.



Blason des Tornatoris "*d'or à une fasce d'azur chargés de trois tours rangées d'argent maçonnées et ajourées de sable*"



Blason des Robins de Barbentane "*fascé d'or et de gueules, de quatre pièces, l'or chargé de trois merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe*"

(24) BMS (microfilm) de Cagnac, Archives départementales de Haute-Garonne à Toulouse. Le château de la commanderie, magnifiquement situé dans la partie haute du village, est de nos jours une propriété privée bien restaurée et habitée. Il y a une tour imposante et de belles fenêtres à meneaux.

Les enfants de François de ROBIN et de Jeanne de MANISSY

Le document du Musée ARBAUD se trompe en supposant que le premier mariage aurait laissé une descendance. Il n'en ait rien, tous les enfants sont du deuxième avec Jeanne de MANISSY (1628) :

Paul-Antoine III (1629-1684) qui suit :

- Louis, né en 1635, mort enfant (?), parrain : Louis de ROBIN (de la branche de Graveson), marraine : Métheline de CLEMENS.

Richard II, né en 1636 (?) à Barbentane.

Jean-François, né en 1638 à Barbentane.

Guy, né en 1642 à Barbentane ;

Tous les trois Chevaliers
l'Ordre de Malte en 1652,
1654 et 1658

Guy est mort avant 1675, Richard était vivant à cette date, Jean-François fut commandeur de Caignac et receveur du Grand Prieur de Toulouse ; mort en 1695 (voir à ce sujet le chapitre « les ROBIN et l'Ordre de Malte »).

Paul, né le 28 septembre 1644, parrain et marraine sont des MONDRAGON, Paul sera dit « seigneur du Pavillon » (lieu dit à coté de la Ramière) probablement malade ou handicapé si l'on s'en réfère aux dispositions prises en sa faveur dans le testament de son père en 1675, à savoir, le nourrir au château ou lui verser une pension s'il venait à le quitter. Mort le 15/11/1694 à Barbentane, sans alliance.

Paul-Antoine, né le 29 septembre 1647, 2^{ème} du prénom, probablement mort enfant, parrain, son frère aîné et marraine sa sœur Métheline à noter : la date de naissance n'est pas incompatible avec la présence de son père à Lérída en mai/juin 1647 !

Marie, née en 1631, morte enfant ?

Charlotte, née en 1633, parrain : J.L. de GRIGNAN, morte en 1649 ;

Françoise, née en 1638, religieuse à Sainte-Catherine d'Avignon, teste en 1686.

Jeanne, née en 1640, ?

Métheline, née en 1646, mariée avec le seigneur de MOLIERES des Baux, citée ainsi au testament de son père en 1683 avec 300 livres de legs.

Marie, née en 1649, marraine : Marie de MANTIN, épouse de Paul MISTRAL DE MONDRAGON, morte enfant ?

Catherine, née en 1651, morte enfant ?

Marie, née en 1654, religieuse à Sainte-Catherine d'Avignon, teste en 1686, son parrain était François de GALEAN.

On remarque que François avait environ 55 ans à la naissance de son dernier enfant.

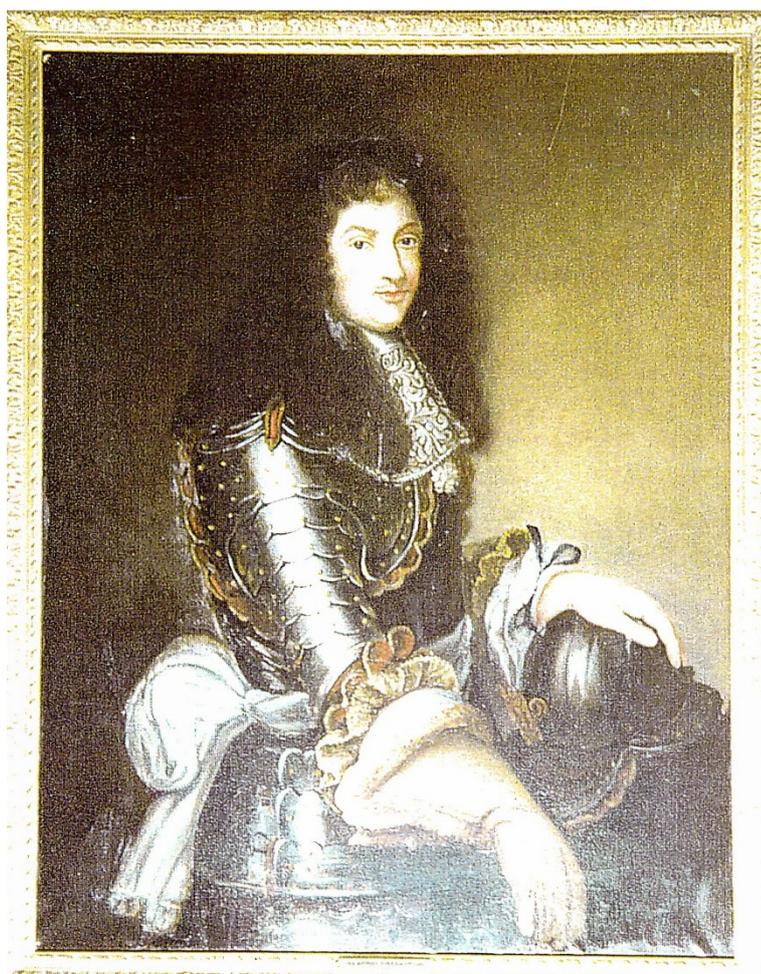
Branche des ROBIN

Coseigneurs de BARBENTANE

- Génération VII -

Paul-Antoine III
Seigneur de la Ramière
compagnon d'armes de BUSSY-RABUTIN
pour le meilleur et le pire ! Dit « le Brave »

Marié en 1660 avec Marie de PUGET



Paul-Antoine III de Robin de Barbentane

Paul-Antoine III est le fils aîné de François et de Jeanne de MANISSY. Ses trois frères cadets, Richard II, Jean-François et Guy II, sont destinés à l'Ordre de Malte. Un quatrième, Paul, est malade, voire même handicapé. Baptisé à Barbentane le 20 novembre 1629, il est parrainé par son grand-oncle Paul-Antoine II, chevalier de Malte, futur Grand Prieur de Toulouse. Le moins que l'on puisse dire de cet enfant, né du remariage de son père François avec Jeanne de MANISSY, est que sa vie fut sans doute dure au château paternel, compte tenu de ce que nous savons du caractère de son père !

L'affaire de Lérída, macabres extravagances !

Il n'est donc pas étonnant de voir le jeune Paul-Antoine aux armées dès l'âge de dix huit ans, son père d'ailleurs, guerre de Trente ans oblige, y a fait, nous l'avons vu, de nombreux passages ! Son oncle Louis de ROBIN, seigneur de GRAVESON, et son grand oncle Alexandre, père du précédent, sont aussi des militaires confirmés souvent dans les troupes du Prince de CONDÉ, un autre oncle, Antoine, s'est fait tuer en Lorraine peu auparavant.

Les circonstances vont conduire Paul-Antoine à un baptême du feu peu ordinaire ! En mai 1647 il se retrouve sous les remparts de la citadelle de Lérída en Catalogne, citadelle qui n'a pas bonne réputation dans l'armée française tant elle y a laissé de morts depuis quelques années. Au printemps 1647 le Prince de CONDÉ⁽²⁵⁾ se retrouve devant la ville qu'un historien nous décrit ainsi : *«...un mur épais, de nombreux bastions, des ouvrages à corne, un fossé large et profond, un château fort servant de citadelle assis sur un roc vif impossible à percer... une place presque inexpugnable... disposant d'une forte artillerie et de 4 000 hommes »*. 16 000 Français l'entourent et, pendant quelques mois, alternent des sorties furieuses des assiégés et d'inutiles et sanglantes attaques de CONDÉ.

Le 28 mai, épisode célèbre, le régiment de Champagne ouvre deux nouvelles tranchées dans une vigoureuse action précédée des vingt quatre violons du Prince ! L'une est sous les ordres du Maréchal de GRAMMONT, adjoint du Prince et l'autre sous celui du Prince lui même. Peine perdue, de nouvelles sorties des espagnols épuisent nos soldats qui attendent vainement des renforts d'artillerie de France que MAZARIN ne se presse guère d'envoyer. Nos pertes sont effroyables, le 17 juin CONDÉ se résigne à lever le siège, échec dont se gaussera le petit monde parisien et qui laissera grande amertume au Prince.

(25) Louis II^{ème} du prénom, duc d'Enghien, (1621-1686), dit « le grand Condé », se couvrit de gloire en remportant la bataille de Rocroi en 1643 ; il prit le titre de prince de Condé à la mort de son père Henri II^{ème} du prénom, en 1646.

C'est vers la fin du siège que se place l'épisode rapporté par BUSSY-RABUTIN⁽²⁶⁾ dans ses mémoires et au centre duquel se situe son compagnon d'armes « BARBENTANE »* qui n'est autre, presque certainement, que notre jeune Paul-Antoine⁽²⁷⁾. Alors que la journée semblait devoir être assez calme, le chevalier de LA VALIERE, maréchal de camp de jour à la tranchée de GRAMMONT, sachant son ami BUSSY RABUTIN de service à la tranchée du Prince le fit mander à dîner⁽²⁸⁾ de grand matin avec ses bons amis BARBENTANE, lieutenant des gendarmes du Prince, et un nommé JUMEAUX. Vers sept heures nos compères se retrouvent donc à l'entrée de la tranchée, dans les ruines d'une vieille église où La VALIERE les attendait avec quelques uns des petits violons du Prince.

Or, raconte BUSSY-RABUTIN, avant de passer à table et « *pendant qu'ils jouaient, BARBENTANE ne sachant à quoi s'amuser, lève le dessus d'une tombe et trouve dedans un corps tout entier sur lequel était encore le linge dont il avait été enseveli. Il nous apporte le cadavre, et la BRETECHE, guidon des gendarmes d'ENGHIEN, l'ayant pris de l'autre main, ils se mettent à le faire danser entre eux deux* »

BUSSY est horrifié, ses amis remettent le corps en sa tombe et nos compères passent à table en apprenant à la VALIERE quelques nouvelles et gaillardes chansons. « *Nous fîmes une fort grande débauche* » ajoute BUSSY. Le marquis de la TROUSSE, qui devait être le maréchal de camp de la nuit suivante, étant survenu pour s'informer de la situation, les voyant en pareille gaieté, voulu les laisser mais la VALIERE quitta le repas pour lui faire part des opérations et tous deux, un peu par bravade, s'exposèrent hors de la tranchée pour mieux voir. La VALIERE reçut en pleine tête un coup de mousquet qui le tua net. Et BUSSY d'ajouter, « *nous*

(26) BUSSY-RABUTIN (selon dico Quillet) : (1618-1693), cousin et correspondant de Madame de Sévigné, fanfaron, brutal, lieutenant-général ; venait d'être reçu à l'Académie quand une querelle avec TURENNE l'obligea à quitter l'armée. Son « Histoire amoureuse des Gaules » chronique scandaleuse de la cour pendant la jeunesse de LOUIS XIV, le fit emprisonner à la Bastille, puis exiler sur ses terres à Bussy-le-Grand au nord de Dijon où il écrivit ses mémoires.

* Voir annexe 4

(27) La simple appellation « BARBENTANE » peut légitimement poser question, puisque les deux familles PUGET et ROBIN, toutes deux disposant d'une part de coseigneurie du lieu sont ainsi désignées dans d'innombrables documents. Nous verrons plus loin, au chapitre consacré à Richard III de ROBIN, fils de Paul-Antoine, pourquoi nous pensons qu'il s'agit bien de ROBIN de BARBENTANE.

(28) A cette époque on appelait souvent « dîner » un repas matinal, le « souper » étant le soir.

achevâmes de dîner comme si de rien n'eut été, tant il est vrai que la guerre endurecit les gens et leur ôte les sentiments d'humanité ». L'affaire fit naturellement quelque bruit et, deux ou trois protagonistes ayant eu peu après bien des ennuis, certains pensèrent qu'il s'agissait d'une immanente punition, que le corps desséché, comme embaumé, était celui d'un saint, mais, pense BUSSY, s'il en avait été ainsi, c'est BARBENTANE et la BRETECHE qui auraient encourus les foudres célestes et non les autres... C'est donc par ces frasques extravagantes que Paul-Antoine entre au service du Prince dans une carrière militaire dont on sait bien peu de choses quant à la suite sinon qu'il fut le plus souvent dans la cavalerie et que c'est certainement de lui dont parle un CHABERT lorsqu'il écrit de Paris à la famille « *M. de BARBENTANE serait le plus bel homme de cheval qui soit dans Paris et le plus adroit aux exercices »*

Le mariage, une nouvelle alliance avec les PUGET.

Le 23 décembre 1660, Paul-Antoine III de ROBIN

Seigneur de la Ramière, épouse

Marie de PUGET de CABASSOLE

de feu Marc-Antoine, coseigneur de Barbentane (1613-1656)

de Charlotte de MISTRAL de MONDRAGON (1621-1692)

Voici donc une deuxième alliance entre les familles PUGET de CABASSOLE et ROBIN.

Avec l'archevêque d'Avignon, seigneur majeur et Paul III de MISTRAL de MONDRAGON, nous le savons, elles se partagent la seigneurie de Barbentane.



Marie de Puget, épouse de Paul-Antoine III

Au moment du mariage, Marc-Antoine de PUGET, qui fut à l'origine du projet de château des PUGET sans avoir pu le mener à bien, a laissé la coseigneurie à son fils Paul-François Ier de PUGET, et c'est donc la sœur de ce dernier qui épouse un ROBIN, qui n'est encore que seigneur de la Ramière de Barbentane, mais qui est destiné, en principe, à être l'héritier universel de son père François de ROBIN. Nous savons déjà qu'il n'en sera rien in fine ! Paul-François de PUGET (1635?-1701) sera le créateur du fameux château familial.

Le titre de « La Ramière »

Paul-Antoine III fut-il « coseigneur de Barbentane » ? La réponse ne saurait être absolument affirmative. En effet, il est mort avant son père exilé à Cagnac, mais en plusieurs circonstances, notamment dans son testament passé devant notaire et de nombreux notables témoins, il se dit « seigneur de Barbentane ». Y avait-il un arrangement, malgré les tensions familiales ? Le fait de se dire « fils émancipé » de son père, formule un peu étrange pour un quinquagénaire, permet-il d'aller en ce sens ? C'est très possible.

Mais, comme c'est souvent l'habitude, un fils noble peut recevoir un titre et une seigneurie de courtoisie dans l'attente du titre paternel officiel. C'est la raison pour laquelle Paul-Antoine III à son mariage en 1660 est dit « seigneur de la Ramière ».

L'origine de ce nom est tout simplement une terre très proche et au nord de Barbentane, au quartier de Saint-Jean où les ROBIN avaient deux mas, l'un dit le « Pavillon » et l'autre la « Ramière », noms toujours existants sur ce terroir. Le titre de seigneur du Pavillon était porté par son frère Paul, célibataire au profil fort discret (1647-1694), probablement malade ou handicapé.

Dans des circonstances un peu semblables la branche des ROBIN « seigneurs de Graveson », lorsqu'elle vendit cette seigneurie aux AMAT en 1661, prit le titre « seigneur de Beauregard », du nom d'une simple terre qu'elle possédait sur le plateau de Voulongues, au sud de Barbentane. Seules « Barbentane » et « Graveson » étaient des seigneuries ayant des fondements juridiques ancestraux parfaitement établis.

Il n'y a aucune raison de penser que Paul-Antoine ait vécu dans l'un ou l'autre de ces mas de la Ramière ou du Pavillon. Il n'est guère douteux que toute la famille, les grands parents François et Jeanne de MANISSY, leurs enfants, Paul-Antoine III et Marie de PUGET son épouse, les frères chevaliers de Malte quand ils passaient, et enfin les petits enfants dont Richard III et Marie Thérèse, ont vécu dans le château familial qui devait en ce temps être fort animé avant de connaître au XVIII^{ème} une période de grand calme !

Le « Brave Barbentane » de Madame de Sévigné

Le 8 janvier 1674, dans un courrier adressé à sa fille Madame de GRIGNAN, Madame de Sévigné écrit ce précieux témoignage : « *J'estime fort Barbentane, c'est un des plus braves hommes du monde, d'une valeur romanesque, dont j'ai ouï parler mille fois à BUSSY. Il était son ami ; ils ont bien ri ensemble et sont frères d'armes* » Le premier éditeur en 1734, PERRIN, un aixois faisant partie des milieux littéraires du temps, fait à ce sujet, en renvoi, le petit commentaire suivant au sujet de « Barbentane » : « *Homme de qualité de Provence, attaché à M. le Prince* ». L'édition de la « Pléiade » ajoute que « *Bussy a raconté qu'au siège de Lérída il déterra et fit danser un mort* »⁽²⁹⁾.

(29) voir au chapitre suivant consacré à Richard III de ROBIN comment nous levons l'ambiguïté (PUGET ou ROBIN ?) sur la désignation de « Barbentane ».

Une surprenante et finale dévotion !

Le 10 décembre 1683, peu de semaines avant sa mort, seulement âgé de 54 ans, par devant notaire Pierre MARTIN, il teste en exprimant sa volonté d'être inhumé dans l'église de Barbentane en la chapelle Sainte Anne de ses ancêtres.

On connaît les formes traditionnelles des testaments de l'époque et les précautions prises par les testataires pour le repos de leurs âmes, mais on ne peut qu'être frappé par les excès de dévotion manifestés par Paul-Antoine III de ROBIN : si les pauvres, qu'il faudra habiller et munir de cierges, ainsi que ses confrères pénitents blancs qui seront de la procession aussi, font partie des dispositions classiques, il faut par contre souligner que les cinq cents messes de la légende des trépassés imposés aux héritiers représentent une quantité jamais atteinte dans la famille !

Paul-Antoine, de surcroît, a des exigences très précises quant à la répartition ! Cent devront être dites à Barbentane, cent à l'église des Observantins du lieu⁽³⁰⁾, cent autres à Saint-Michel-de-Frigolet, cent encore en l'église Saint-Pierre-de-Luxembourg à Avignon, cent encore chez les Capucins de cette même ville ! Pour faire bonne mesure, il ajoute une grand messe annuelle à perpétuité à Barbentane et une quotidienne à la chapelle Sainte-Anne sur sa tombe. Enfin, excès de précaution ne saurait nuire, une pour le salut de l'âme du vénéré Paul-Antoine II de ROBIN, en son vivant Grand Prieur de l'Ordre de Malte à Toulouse, sans doute jugé utile intercédant⁽³¹⁾, et soixante livres aux Pères observantins de Barbentane pour aider à la construction de leur église en leur demandant en échange un « de profundis » perpétuel chaque fois qu'ils diront l'oraison du Saint-Sacrement.

Ses fils Paul-Antoine IV et Charles-Augustin, chevalier de l'Ordre, auront 250 livres de pension annuelle, Jean-François et Joseph-Marc-Antoine auront 3 000 livres à leur majorité Jeanne et Marie-Thérèse 3 000 livres si elles entrent en religion, sinon 4 000... Enfin, une marque de respect, comme pour se faire pardonner une vie de

(30) Il ne reste de cette église, à laquelle les ROBIN apportèrent souvent des marques d'attachement, que des belles ruines enchâssées dans les anciens entrepôts de fruits longtemps gérés par la famille WARESQUIEL. Il est possible que cette église, souvent appelée « Notre Dame de Venasque », doive son nom aux origines de Jeanne de MANISSY, fille d'un seigneur de Venasque.

(31) En 1672, son parrain le Grand Prieur (mort en 1674) lui paye « 4 000 livres d'étrennes comme chaque année ».

relation difficile, 100 livres à ses « *très honorés père et mère* » et « *en les suppliant d'en être satisfaits* ». Il n'oublie pas l'enfant que porte alors Marie de PUGET, qui recevra 3 000 livres, et qui naîtra en juillet après sa mort et s'appellera Jeanne-Marie. Marie de PUGET, sa femme sera héritière universelle, à charge à elle de transmettre tous ses biens à son fils, Richard, Page du Roi.

Dieu seul sait si Paul-Antoine de ROBIN, tout « Brave » qu'il fut, n'eut pas en ce temps là quelques réminiscences de ses fantaisies diaboliques de Lérída et quelques angoisses ou remords tardifs ? Il s'éteint à Barbentane le 26 janvier 1684.

Marie de PUGET lui survivra longtemps et aura quelques difficultés avec sa propre famille puisque elle se trouvera en procès avec son neveu, Pierre de PUGET de BRAS vers 1700 . Le 2 avril 1715, elle teste par devant notaire VOULAND (ref 422 E 150 fl 66) et, visiblement consciente à cette date que Richard, son fils aîné, dit « le chevalier » (mais pas de l'Ordre de Malte), n'aura jamais de descendance, elle ne lui lègue que quelques salmées de terre et nomme son héritière universelle sa fille Marie-Thérèse sur laquelle repose désormais tous les espoirs pour sauver la lignée ! Marie Thérèse se mariera effectivement en 1723 avec son cousin Claude-Jean-Baptiste, mais ce sera en vain... Les ROBIN devront trouver une autre solution ! Ils n'y manqueront pas !

Marie de PUGET ne s'éteindra qu'en 1727, âgé de 85 ans selon l'acte paroissiale, et sera inhumée avec son mari.

Richard III, fils de Paul-Antoine III



Marie-Thérèse, fille de Paul-Antoine III



Les enfants de Paul-Antoine III et de Marie de PUGET

- **Richard III**, qui suit.
 - **Paul-Antoine IV**, né en 1669 à Barbentane ; c'est son arrière grand oncle Paul-Antoine II, alors Grand Prieur de l'Ordre à Toulouse qui paye son passage minorité dans l'Ordre en 1669. Grand Commandeur, puis Grand Prieur de Toulouse en 1743, mort à Malte en 1745.
 - **(Joseph ?)** qui meurt en avril 1671, dit « bastard », est-il un enfant de Paul-Antoine ? Inhumé aux Observantins de Barbentane.
 - **Charles-Augustin**, né en 1672 à Barbentane, chevalier de l'Ordre de Malte en 1684 Commandeur (de Gap Francès ?), mort à Malte en 1739. Sa pierre tombale est dans l'église Saint-Jean de la Valette à Malte.
 - **Jean-François**, né en 1674, il est prêtre aux Célestins à Avignon ; situation modeste. En 1705, étant « religieux novice » il fait sa mère héritière universelle de 5 sols ! Sans doute avait il fait vœux de pauvreté ! En 1715 il est « professeur au couvent ».
 - **Joseph-Marc-Antoine**, né en 1676 à Barbentane, chevalier de l'Ordre de Malte en 1692, puis commandeur de la Tronquière (Grand Prieuré de Toulouse), mort après 1739.

- **Marie-Thérèse, 1673-1768, épousera son cousin Claude Jean Baptiste de ROBIN** auquel un chapitre est consacré plus loin.
 - **Jeanne**, date de naissance inconnue ; sans doute la « Jeanneton », religieuse à Saint-Rémy et pour laquelle son père paye le couvent en 1680 ? Reçue religieuse aux Ursulines en 1707, citée dans le testament de Claude-Jean-Baptiste, son beau frère, en 1751, comme étant religieuse ursuline au monastère des régales à Avignon. Devait alors être très âgée !
 - **Marguerite ? 1678-1696 ?**, selon doc du Musée Arbaud, erreur possible ?
 - **Jeanne Marie**, née en 1684 quelques mois après la mort de son père qui mentionne en son testament l'enfant que porte sa femme. Destin inconnu.

Nota : pour tout ce qui concerne les ROBIN chevaliers de Malte voir le chapitre consacré à ce sujet.

ANNEXE 1 - Le caveau des ROBIN : solution d'un mystère ?

Au XVI^{ème} siècle la plupart des ROBIN furent inhumés à Graveson ou à Avignon (Frères Prêcheurs) et ils n'utilisèrent pas (ou peu ?) la tombe des CAUSSIDIÈRES dont ils étaient devenus propriétaires.

On a vu les ennuis que cette longue absence d'usage valut à Richard Ier en 1602. A partir de 1620 environ et tout au long du XVIII^{ème} siècle ce caveau fut très souvent employé et il était dit situé à la chapelle Sainte-Catherine d'abord, rebaptisée Sainte-Anne ensuite. Le lieu approximatif a été déterminé grâce à des recoupements entre les rapports de visites pastorales (Archives départementales à Avignon) et les archives de famille, notamment le précieux procès verbal de la visite contradictoire faite en 1602 à l'occasion de l'usurpation de cette tombe par les BIJODI.

(1) Église romane d'origine vers 1250 (les deux premières travées) ;

(2) Chapelle Sainte-Croix (1400 environ) ;

(3) Très probable Chapelle Sainte-Catherine (puis Sainte-Anne et abritant l'autel Saint-Roch de nos jours). Cette petite chapelle, qui sert de passage entre nef centrale et nef nord, est séparée de l'église par une ancienne voute romane encore visible. Elle date probablement du XIV^{ème} siècle. Les CAUSSIDIÈRES, dont le dernier est mort à la fin du XV^{ème}, y seraient inhumés, puis elle revint aux ROBIN et le caveau est probablement dans le sous sol de ce lieu (sous le petit autel ?) ;

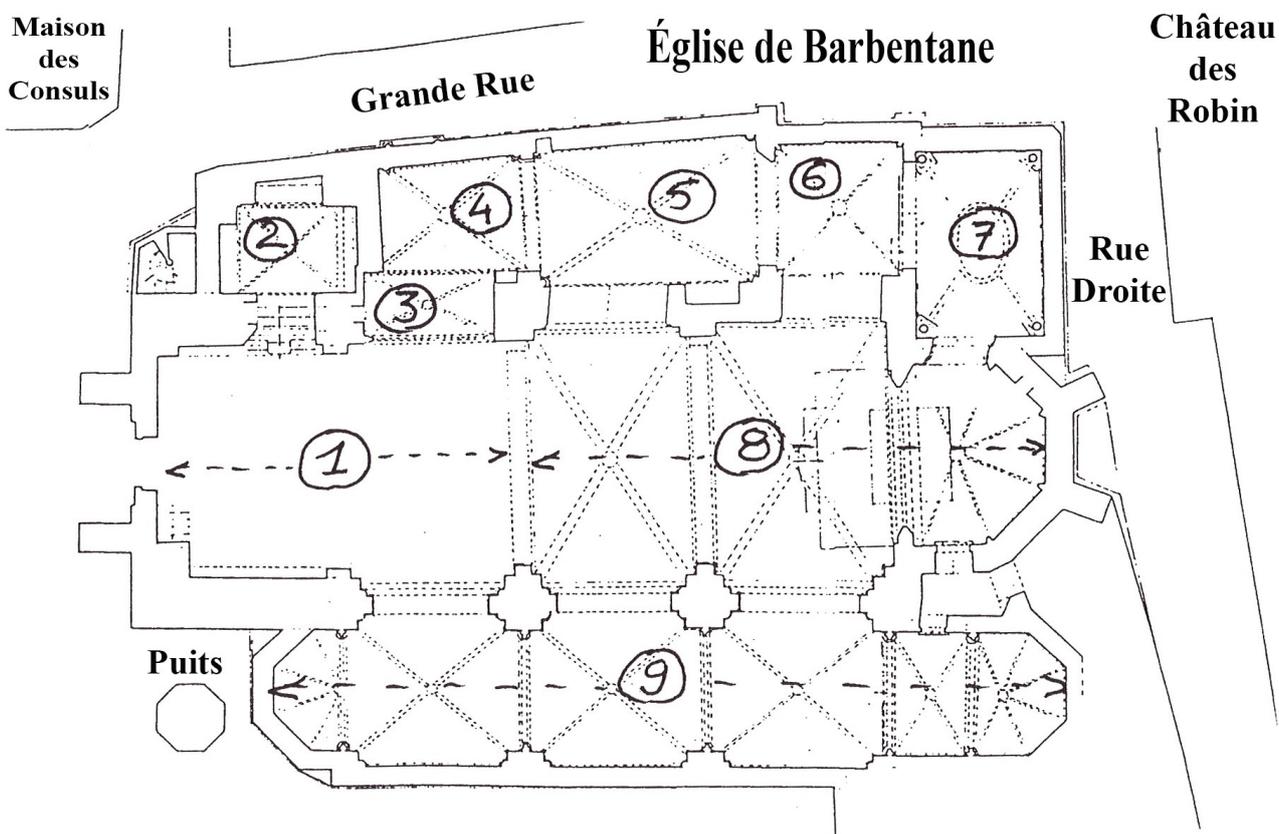
(4) et (5) Nef nord dite longtemps de Saint-Joseph (ou « des Consuls » parce que ceux sont eux qui voulurent la construire vers 1560 pour relier Sainte-Croix à Saint Jean-Baptiste). Une porte extérieure qui serait datée de 1561 est aujourd'hui murée. Les armes de la ville figurent sur les clés de voute ;

(6) Chapelle Saint Jean-Baptiste (de nos jours de la Vierge) où se trouvent toutes les tombes des CABASSOLLE et des PUGET ;

(7) Chapelle des MONDRAGON (1658) où se trouve par erreur une plaque disant à tort que Paul-François de PUGET et ses ancêtres sont inhumés en ce lieu (voir étude de Denis MARTIN sur l'église de Barbentane aux archives de la mairie) ;

(8) Nef et abside gothique (1324) ;

(9) Nef du XIX^{ème} siècle (1868) dont l'abside est a été construite sur l'emplacement d'une maison donnée par Etienne-Léon de ROBIN. L'autel de Saint-Joseph y a été transféré au XIX^{ème} siècle.



ANNEXE 3

Lettre du 27 novembre 1687 écrite de Caignac en Lauraguais, et de chez son fils Jean-François, Commandeur du lieu par François de ROBIN de BARBENTANE, très âgé et malade. Il s'adresse à sa belle-fille, Marie de PUGET, épouse de feu son fils Paul-Antoine III et évoque la visite de son petit-fils Richard.

(Document de la main d'un secrétaire, seule la signature est de François)

A Madame
Madame de Barbentane La
Damiere a Barbentane

ie ne doute pas ma tres chere fille que vous
n'ayez beaucoup de ioye de voir votre fist
i'en sçay par moy mesme qui en ay eu une
tres grande, l'ayant eu icy pendant quinze ou
tant de Jours, et crois ausy que ce sera la
derniere que ie verray dans ce monde car
ie m'approche si fort de ma fin que ie ne
puis ^{pas} esperer de le voir marier qui seroit la
seule chose qu'il me velle a desirer, et ainsi
il me faut laisser a vous et a vos beaux freres
les comd. et sont d'y songer, et de le faire
quand vous le trouuerez a propos, ie voudrois
bien auant de mourir pouuoir faire encore
quelque chose pour eux, mais ayant donne'
ordre a m^r martin de vous remettre tout
l'argent qu'il Retire pour moy tant de m^r
de moudragon que des autres en qualite' de
mon procureur, ie n'ay plus rien a donner

ANNEXE 3 (suite)

faites mes complimens a madame de Villargelle votre
mere, a Monsieur et a madame de mondragon, et a monsieur
et a madame de Barbantane votre frere d'honneur, ie' voudrois bien
aussi mourir avec l'honneur et le voir encore une fois et de les
assurer de mes Respects et Services faites aussi mes saluz a messieu
notre Gouverneur et a messieu de la Roche et a messieu de la Roche
sans oublier messieu de la Roche et le sieur de la Roche et
l'obissance aux priers desquels ie' me devois de

et ne me desle que de souhait a faire pour
luy, pour vous, et pour tout le reste de la
famille pour la prosperite' de laquelle ie'
prieay Dieu pour l'autre monde comme
le pere que vous fites tous pour moy en
celluy cy, ou ie' vous souhaite une longue
vie et toute sorte de contentement comme
ostant ma tres chere fille votre bon pere

JEAN BARBANTANE

a Caignac ce 27 novembre 1687

ie' crois que quand vous ne feres pas voir
ma lettre a toute sorte de gens vous ne feres
que mieux a la fin de cela est qu'os me
pouvent voir de l'endroit que vous sçavez
Sif on vient a decouvrir que ie' vous ay
escrit et fait ce que i'ay fait et fais pour
votre filz

ANNEXE 4

Cet acte notarié du 27 février 1690 stipulant un don de 5 000 livres par Jean-François de ROBIN-BARBENTANE, commandeur de l'Ordre de Malte à Cagnac au diocèse de Mirepoix pour son neveu Richard de ROBIN BARBENTANE, prouve que ce dernier était alors « enseigne colonel au Régiment du Roi ». Or une annotation de l'édition originale des lettres de Madame de SEVIGNE mentionne que le « BARBENTANE » évoqué par elle dans sa lettre du 26 juin 1689 était, coïncidence troublante « enseigne colonel au Régiment du Roi ». Il y a donc une très grande présomption pour que Richard de ROBIN soit le « BARBENTANE ». cité à cette occasion par Madame de SEVIGNE et que son père, Paul-Antoine, soit le « BARBENTANE ». qu'elle dit être dans une lettre de 1674 « un des plus braves hommes du monde... ami de BUSSY-RABUTIN ».



L'an Mil six cent quatre vingt dix
 et le vingt septiesme Jour du mois de
 february de matin au lieu de
 Cagnac Diocèse de mirepoix Jeneuchaupe de
 Languoc Regnant nostre tres chrestien prince Louis
 par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre
 par devant moy not. et tesmoins bas nommez
 A Estte en personne, Messire Jean Francois de
 Robin Barbentane seigneur Commandeur de
Cagnac, et Receveur pour son ordre au grand prieuré
 de Tolose, lequel de gré a fait Cession et transport
 a Messire Richard de Robin Barbentane, son neveu
 Enseigne Coronelle du Regiment du Roy se presentant et
 acceptant de la somme de cinq mille Livres, a
 prendre et retirer, de messire Mitral de
Mondragon seigneur en partie de Barbentane en prouance
 quil luy doit comme ayant payé icelle somme a
 m. Jean e Marquie no. Royal de Cagnac suivant l'acte
 du vingt huitiesme Jour du mois de septembre mil six cent
 quatre vingt six, et icelluy marquier Cessionnaire de
 feu messire Francois de Robin Barbentane, son pere
 vivant aussy Conseigneur de Barbentane, par acte
 du vingt troisieme aoust 1680 an Receuz par moy not.
 Laquelle Cession et delegation, a faite et fait led.
 seigneur Commandeur auct l'ieur de Barbentane
 son neveu, pour pareille et semblable somme
 quil luy devoit par deux divers billets quil luy a
 tout presentement rendus au veu de moy not.
 et tesmoins dont son Constant Constantant
 que son neveu en retire son payement qu
 et comme bon luy semblera et en faire toutes quita